



Mme Hélène BERNARD
Rectrice de l'Académie de Toulouse
Rectorat de l'Académie de Toulouse
CS 87 703
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Objet :
Filières en lycée pour les enfants sourds

Ramonville Saint Agne,
le 14 décembre 2015

Madame la Rectrice,

Aujourd'hui, la situation concernant les conditions d'orientation et la diversité des parcours des élèves en situation de handicap rencontrent des difficultés. En tant qu'association de parents de jeunes sourds nous souhaitons vous faire part de notre désarroi.

En effet, depuis que le Rectorat de Toulouse gère les classes bilingues (Français écrit, Langue des Signes), le nombre d'élèves inscrits a fortement augmenté et le parcours se pérennise. Vous aurez noté, comme nous, que ce parcours de qualité répond bien aux besoins des jeunes sourds et leur permet une réussite plus qu'honorable, nous tenons à vous en remercier. Par contre, ils n'ont pas d'autres choix que la filière « scientifique » ou la filière « littéraire » qui sont proposés au lycée Bellevue. Or, certains des élèves actuellement en seconde au lycée Bellevue, ont émis leur vœu pour un parcours en filière ES. Ces limitations de choix perdurent malheureusement depuis plusieurs années.

Nous regrettons cette situation et souhaitons que des solutions très concrètes soient trouvées et permettent d'ouvrir de réels choix de parcours correspondants aux choix des élèves.

Notre but est toujours le même : donner à nos enfants des conditions d'apprentissage ordinaires, à égalité de chances, pour leur permettre d'acquérir le même bagage et les mêmes diplômes que les autres jeunes. La loi de 2015 insiste sur la liberté des choix dans le parcours scolaire. Nous savons que cet effort budgétaire au lycée pour suivre une formation diplômante leur permettra de trouver un travail. La dépense réalisée maintenant est bien en deçà du coût à supporter s'ils dépendaient de la société pour le restant de leur vie. Il n'est pas concevable que les problèmes de ressources ou budgétaires cassent leurs élans, et les laissent en marge de la société.

Nous vous demandons une audience, dans les meilleurs délais, afin d'évoquer ensemble les solutions mises en place, pour répondre aux besoins des élèves sourds dès la rentrée de septembre 2016.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Willy HOARAU
Président de l'APES 31

Copie : ANPES (Association Nationale de Parents d'Enfants Sourds)